

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 06 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		E. SANDRAZ	X
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD			X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J-F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		J.F. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		J-L. BENETTI	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		S. SCHNEIDER	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

125-2023 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FSE POUR L'OPÉRATION "ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES DURABLEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI SUR LE VAL GELON" ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Fabienne PICHON – DEGUILHEM

La 24 avril 2023 la Communauté de Communes Cœur de Savoie a été habilitée à l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire du Val Gelon réunissant 21 communes du territoire.

Pour permettre la mise en œuvre de cette expérimentation, la communauté de communes de Cœur de Savoie souhaite poursuivre son action d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi en lien avec le Comité Local pour l'Emploi via le projet « Accompagnement vers l'emploi des personnes durablement éloignées de l'emploi sur le Val Gelon », présenté au titre du Fonds Social Européen +(FSE +) sur la programmation 2021-2027.

Le projet se déroule de juillet 2023 à décembre 2025 et regroupe un ensemble d'actions :

- Repérage des personnes privées durablement d'emploi et sensibilisation
- Mobilisation des acteurs locaux : acteurs de l'insertion, acteurs de l'ESS et entreprises locales
- Accompagnement individuel et collectif des participants vers l'emploi
- Créer et renforcer les liens avec les entreprises locales
- Identification des solutions supplémentaires permettant d'augmenter le potentiel d'emploi du territoire
- Évaluation de l'expérimentation

Ce projet permet de prendre en charge une partie des moyens humains dédiés à la mise en œuvre de l'expérimentation, c'est-à-dire le poste de Chargée de mission Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) (1ETP), renforcé par un animateur socio-professionnel dont la prise de fonction est souhaitée à partir de janvier 2024, dont la mission sera assurée soit dans le cadre d'une mission d'intérim auprès du Centre De Gestion de la Savoie, soit par un recrutement direct.

Afin de garantir la mise en place de ce programme d'action, la communauté de communes de Cœur de Savoie sollicite une subvention d'un montant de 111 688,40 € dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Social Européen + "Favoriser l'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi" pour un taux d'intervention du FSE de 40% sur 3 ans.

Plan de financement (Juillet 2023 - Décembre 2025)

Dépenses (€)				
	2023 (07-12/2023)	2024	2025	Total
Poste de Chargée de mission TZCLD	26 087,33	52 174,65	52 174,65	130 436,63
Poste d'Animateur.rice socio-professionnelle		34 503,48	34 503,48	69 006,96
Dépenses indirectes (forfait 40%)	10 434,93	34 671,25	34 671,25	79 777,43
Total	36 522,26	121 349,38	121 349,38	279 221,02

Recettes (€)				
	2023 (07-12/2023)	2024	2025	Total
Fonds Social Européen +	14 608,90	48 539,75	48 539,75	111 688,40
Autofinancement	21 913,36	72 809,63	72 809,63	167 532,62
Total	36 522,26	121 349,38	121 349,38	279 221,02

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet objet de la demande de financement auprès du FSE.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le Fonds Social Européen+ pour le projet à hauteur de 111 688,40 €, soit un taux d'intervention de 40%, pour l'année 2023-2024-2025 dans le cadre de l'action "Accompagnement vers l'emploi des personnes durablement éloignées de l'emploi sur le Val Gelon"
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

